

Le journal d'Olivier Jardé

DÉPUTÉ DE LA 2^{ÈME} CIRCONSCRIPTION AMIENS - BOVES

DANS CE NUMERO...

P2: ACTUS COMMUNES

Une bonne nouvelle pour la santé...

P3: ACTUS AMIENS

Le TGV bientôt à Amiens!

P4 et 5: ZOOM SUR...

En direct des quartiers d'Amiens

P6: AVENIR

Aidons à la réussite scolaire de nos enfants!

En bref: hausse des tarifs des parkings sur Amiens!

P7: EN DIRECT DE L'ASSEMBLÉE

Va-t-on manquer de médecins généralistes et de spécialistes dans la Somme?

P8: ECOUTER

Soirées-débats sur la bioéthique

Fin de vie: nouvelles propositions



crédit: photo Rime

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

C'est avec un réel plaisir que je vous présente le premier numéro du "journal d'Olivier Jardé" qui vous est destiné, habitants de la 2^{ème} circonscription de la Somme que j'ai l'honneur de représenter à l'Assemblée nationale.

Ce journal a pour objet de vous faire connaître l'activité de votre parlementaire et vous en rendre compte par un autre moyen de communication que la presse ou le site internet qui est à votre disposition sur www.olivierjarde.info. Bon nombre d'habitants de la circonscription m'ont fait remarquer l'intérêt que procurerait un tel journal, notamment pour les personnes qui n'ont pas forcément accès aux multimédias.

C'est aussi l'occasion de vous faire part de mes interrogations et de mes inquiétudes face à ce qui se passe sur Amiens.

Au nom de nos valeurs, je continue à apporter ma contribution aux grands projets qui risquent de modifier l'avenir de notre capitale départementale tout en répondant aux attentes des administrés au sein des quartiers.

Ce journal n'a rien d'exhaustif, il a pour vocation de vous informer des projets qui vous concernent. Afin que nous apportions les meilleures réponses à vos questions, vous pouvez me joindre à ma permanence parlementaire, située au 103 ter rue Victor Hugo - 80440 Boves, sur mon adresse électronique:

ojarde@assemblee-nationale.fr

ou par téléphone-fax au 03 22 09 31 31.

*Je reste à votre disposition
Sincèrement dévoué
Olivier Jardé*

Une bonne nouvelle pour la santé et une bonne nouvelle en période de crise

La réalisation d'un seul site hospitalier d'ampleur nationale...



Actuellement, les spécialités chirurgicales sont réparties sur les quatre sites (le CHU nord, le CHU sud, l'hôpital Saint Victor, le centre de gynécologie obstétrique) ce qui n'offre pas une efficacité optimale à la fois dans l'organisation et la coordination des services mais également pour le bien-être des patients.

En effet, de nombreuses navettes persistent entre les différents sites. Il est loin d'être pratique de transporter un patient pour des examens en chirurgie intestinale et osseuse, à l'hôpital nord et de le véhiculer jusqu'à l'hôpital sud pour ce qui est de la cardiologie. Ce n'est pas mieux pour

l'ophtalmologie puisque les urgences ophtalmologiques sont traitées à l'hôpital nord et la chirurgie ophtalmologique est réalisée à l'hôpital Saint Victor.

La réalisation d'un seul site, projet de fusion de ces 4 hôpitaux sur un seul site situé autour de l'hôpital sud, est indispensable. Il va dans les objectifs développés par le projet de loi, examiné en février 2009, à l'Assemblée nationale, dit "Hôpital-Patient-Santé-Territoire", qui se traduit par l'optimisation de la qualité des soins offerts aux malades. Il s'agit de la construction d'un hôpital du 21^{ème} siècle d'ampleur

nationale, voire européenne directement à notre service.

En cette période de crise économique, ce chantier de plus de 550 millions d'euros aura pour conséquence une augmentation de l'activité du bâtiment et des travaux publics. Cette construction est une bonne nouvelle avec la certitude d'un maintien de l'emploi et d'une activité économique pour les artisans du secteur, pour une durée de 6 ans.

Pour l'instant, l'accès du monosite pose toujours problème. La réflexion au niveau du financement tarde autour de la réalisation d'un accès direct depuis la

rocade. Il est essentiel qu'Amiens Métropole, le département de la Somme mais également la région Picardie trouvent un accord pour financer l'accès à ce site aussi bien autour d'Amiens, que depuis Saint-Quentin, Beauvais, Noyon, ou même Creil, tout en assurant la tranquillité et les facilités de circulation des riverains. ■



POUR INFOS

BORÉALIA



Cette zone de développement à l'ouest d'Amiens entre Mégacité et l'autoroute A16 sur les territoires d'Amiens, Pont-de-Metz et Salouël permettra un rééquilibrage de la ville étendue vers l'est, le sud et requalifié au nord. Elle devrait associer une zone d'activité réservée à l'industrie, à la logistique, aux activités tertiaires, une zone "mixte" tout en permettant une cohabitation d'activités artisanales, tertiaires, de bureaux, de logements et de sports. Ce projet ambitieux sera réalisé sur un site d'une qualité environnementale certaine, sur le plateau et les coteaux jusqu'au marais, en prenant en compte des paramètres écologiques pour garantir le respect de ce cadre de vie particulier. Préparé de longue date, ce projet a d'abord été dénommé EuropAmiens, puis baptisé Boréalia.

ZAC INTERCAMPUS

Un projet toujours en concertation en attente de décision

Un projet d'aménagement d'une ZAC dite Intercampus était à l'étude entre la route de Rouen et la rue des Quatre-Lemaire. Il s'agit d'un projet ambitieux, qui jouxterait le monosite hospitalier universitaire et l'université Picardie Jules Verne. Cinq mille personnes y seraient logées et pour lesquelles des espaces verts et des commerces de proximité y seraient développés. Une ville dans la ville! La municipalité écoute, réfléchit, sonde sur les bases du projet initié précédemment. L'avenir du quartier en dépend et un impact indirect sera assurément ressenti sur les communes avoisinantes. La nouvelle majorité va-t-elle garder le même périmètre de la ZAC choisi par l'ancienne municipalité?



Va-t-elle favoriser des logements collectifs plutôt que des maisons avec jardin, comme il en existe actuellement?

Est-il question de logements sociaux comme cela semble avoir été évoqué au sujet d'autres quartiers comme pour celui d'Henriville?

Est-il question de créer une ligne de transport en commun en site propre et si oui, qu'elle en serait la desserte? Combien cela va-t-il coûter?

Toutes ces questions, je l'espère, trouveront des réponses claires et appropriées afin que ce dossier, dont les bienfaits ne

sont plus à démontrer, aboutisse rapidement en respectant les habitants de ce quartier.



Le TGV bientôt à Amiens !

Enfin une ouverture des transports ferroviaires vers l'Europe

Grâce à mon amendement et à la mobilisation des parlementaires de la Somme, lors de l'examen du projet de loi sur le grenelle de l'environnement, le TGV Paris-Amiens-Londres verra le jour à l'horizon de 2020. Comme vous, j'aurais préféré plus tôt.

Cette nouvelle ligne ferroviaire permettra, à la fois, de désengorger la ligne TGV du Nord mais également de gagner vingt minutes sur le trajet Paris-Londres, tout en développant l'économie au sein de la région par la création d'emplois.



La création d'un barreau entre Creil et Roissy, communes qui ne sont séparées que de 10 kilomètres et qui serait de nature à instaurer une interconnexion avec l'aéroport international et le réseau TGV m'a également été

promise. Ce barreau permettra de relier directement le centre-ville d'Amiens aux autres villes. Amiens à trois heures de Lyon, combien l'ont rêvé ! Ce sera bientôt la réalité. Les financements sont à l'étude et soyez assurés

que je reste vigilant et attentif au sérieux avec lequel les collectivités intégreront le projet, permettant ainsi à Amiens de sortir de son enclave ferroviaire. ■

EN BREF



"C'est de moins en moins vrai, attention où vous marchez".

Beaucoup de riverains ont l'impression de revivre les années 80. Certains quartiers sont totalement oubliés par les schémas de nettoyage !

La gestion d'une grande ville et à plus forte raison d'une capitale régionale passe d'abord par un engagement en faveur d'une ville propre où il est agréable d'y bien vivre.

C'est aussi ça, agir pour l'environnement. ■



ESIEE - SUP DE CO

Un enseignement supérieur de qualité en lien avec la recherche et les entreprises est nécessaire. Pourquoi le département souhaite-t-il supprimer la subvention accordée à ces écoles alors qu'Amiens Métropole prolonge quant à elle son soutien ?

L'Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Electrotechnique et Electronique (ESIEE) et le groupe Sup de Co offrent à leurs étudiants une solide formation et de nombreux débouchés grâce à la relation étroite des élèves avec les entreprises.

A l'ESIEE, notamment 70 % des diplômés trouvent un emploi dans les deux mois après l'obtention de leur diplôme. 45 % des élèves sont Picards. Cette école est une force d'attractivité évidente pour faire venir des étudiants sur Amiens et participer au développement économique de notre ville et ses alentours.



Je ne vois aucune logique de la part de la nouvelle majorité du Conseil général dans l'abandon des subventions qui sont attribuées à ces écoles ! Cette dépense revêt une extrême importance puisqu'elle permet à Amiens de rester une ville jeune et dynamique.

Les étudiants des écoles privées dépensent tout de même plus de 10 millions d'euros sur Amiens,

ce qui n'est nullement négligeable et permet de faire marcher le commerce amiénois, notamment celui du centre-ville et du quartier Saint-leu.

Il faut soutenir ces établissements qui contribuent au développement économique et au rayonnement d'Amiens ! ■

Oui à la diversité sportive !

Le hockey-sur-glace en sursis



Avant les dernières élections, le Conseil général a pris l'option de diminuer l'aide accordée au club professionnel de football amiénois ASC, tout en reversant davantage de subventions aux

clubs sportifs amateurs, formateurs de nos jeunes au sein du département. Cette idée continue d'être développée par le département et c'est une bonne chose.

Mais qu'en est-il du hockey-sur-glace ?

Nous avons la chance de disposer sur Amiens d'infrastructures adaptées, en bon état et d'une équipe de hockey-sur-glace de haut niveau. L'attractivité de ce

sport de glace donne une notoriété particulière à notre capitale et motive de nombreux jeunes à poursuivre leur formation dans cette discipline.

Méconnu en France, ce sport, contrairement au football beaucoup plus populaire, ne bénéficie pas de droits télévisés.

Dans ce contexte, pourquoi supprimer l'aide du département apportée à ce sport au risque de

le voir disparaître, faute de moyen financier ?

C'est pourtant ce qu'a décidé la majorité de gauche du Conseil général ! ■



QUESTIONS SANS RÉPONSES

Pour les personnes âgées

Attentif à la santé des personnes âgées, je n'ai pas manqué d'interpeller le maire d'Amiens sur le sort réservé à nos personnes du 3^{ème} âge, dans les maisons de retraite.



A quelle date sera nommé le directeur de la maison de retraite Maurice Fécan ? Il n'est pas concevable qu'une maison de retraite reste sans directeur durant six mois, sans même qu'un intérim ne soit assuré.

Quand les travaux de rénovation de cette maison de retraite seront-ils lancés sachant qu'un terrain est réservé pour une construction ?

En effet, d'importantes fuites d'eau ont eu lieu à la mi-septembre sans que d'éventuelles réparations soient entreprises dans l'actuelle maison de retraite.

Qu'en est-il de l'engagement de la municipalité en faveur de la réalisation d'une cinquième maison de retraite à Amiens ? A ce jour, aucune réponse.

Pour la sécurité de tous

Alors que le sentiment d'insécurité augmente sur les différents quartiers d'Amiens, la municipalité d'Amiens a remis en cause l'extension de la vidéosurveillance sur les quartiers dits "sensibles" de la ville.

Alors que la Mairie d'Amiens a reconduit sur 3 ans le budget de 6,2 millions d'euros prévu pour la modernisation des systèmes de surveillance et de communication, cet argent va être utilisé pour faire un audit d'un montant d'environ 100 000 euros.

L'extension ne sera pas réalisée mais le budget sera dépensé... ■

En direct des quartiers



Un Collège d'Amiens en visite à l'Assemblée nationale



Conférence sur l'obésité infantile, à Rivery



Conférence sur l'enfance en danger, à Rivery,



Goûter des aînés du comité de quartier Petit-Saint-Jean, à Amiens



Cochon grillé de l'association de pêche de Glisy



Rencontre avec les commerçants des Halles d'Amiens



Terrassement
Traitement de S.M.S.
Structures de Chaussées
Mise en œuvre d'Éléments
Aménagement Étages
Addition de Sable
Réseau d'Assainissement
Entreprise STAG
11 rue de la République
80000 AMIENS
03.22.41.51.02

Daniel BERTIN
ARCHITECTE D.P.L.G
S.A.R.L. D'ARCHITECTURE COURBES

13 Allée des Tilleuls
80110 LE PLESSIER ROZAINVILLERS
Tél : 03.22.41.51.02 - Fax : 03.22.94.36.30
courbes.sarl@cegetel.net



Sécurité routière

Rue de l'Abbaye : automobilistes, soyez prudents compte tenu de l'état de la chaussée.



Le Zénith est ouvert!

Le Zénith, l'un des plus beaux projets de l'ancienne municipalité, un équipement structurant pour la Somme et la Picardie.



Sécurité quotidienne

Square Friant: tous les riverains souhaitent une plus grande sécurité.



Jeu-concours

Sécurité des piétons
rue de Noyon - rue des 3 Cailloux

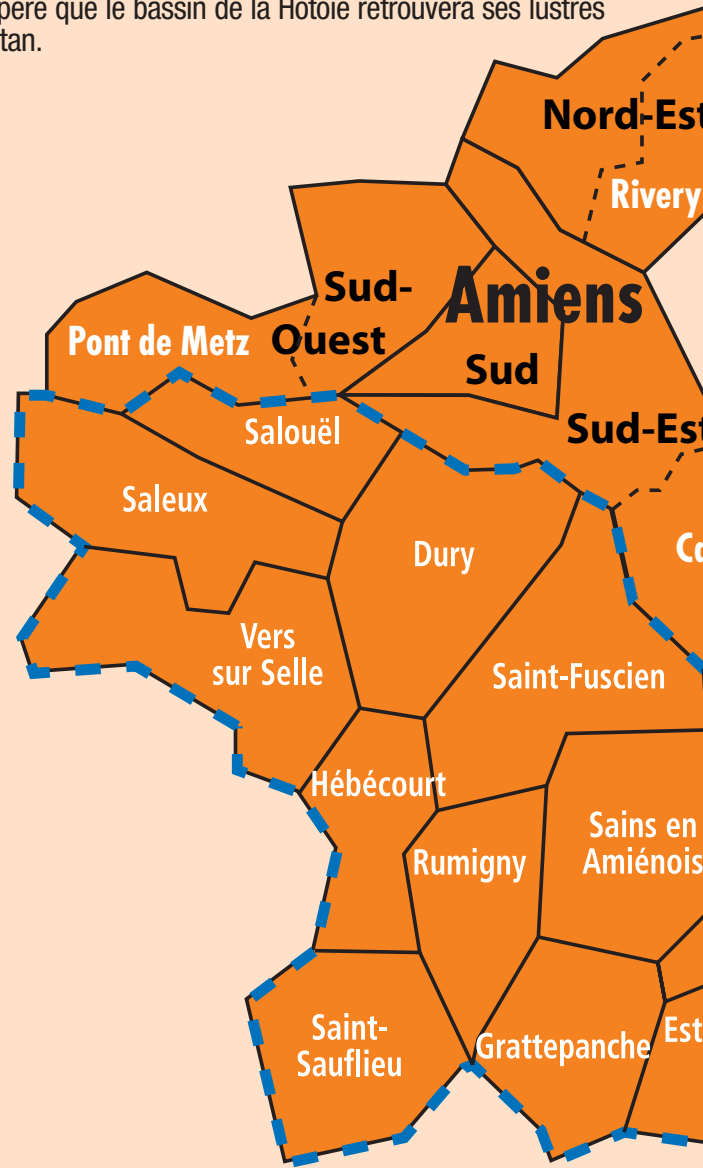
**Je me pose une question:
où est le passage piéton?**

Réponse : sous le bitume



Environnement

J'espère que le bassin de la Hotoie retrouvera ses lustres d'antan.



Problèmes de circulation

Elisa Carpentier
 Peintre - Décorateur - Tapissier
 Tél. : 03 22 47 38 52 - Port : 06 74 19 65 25

- > Réfection siège de style
- > Confection de rideaux
- > Peinture en trompe l'œil
- > Bois (bois, faux marbre)
- > Décorations ornementales

10, rue d'Amiens - 80110 Domart-sur-Luce



A l'écoute...

...des préoccupations des commerçants du quartier Saint-Pierre. Dépose minute.



Emploi

Création d'emplois à la gare la Vallée. 3 fois oui à la création de 150 emplois... prévue par l'ancienne municipalité.

VERRIÈRE
 Un projet qui fait toujours débat compte tenu de son originalité.

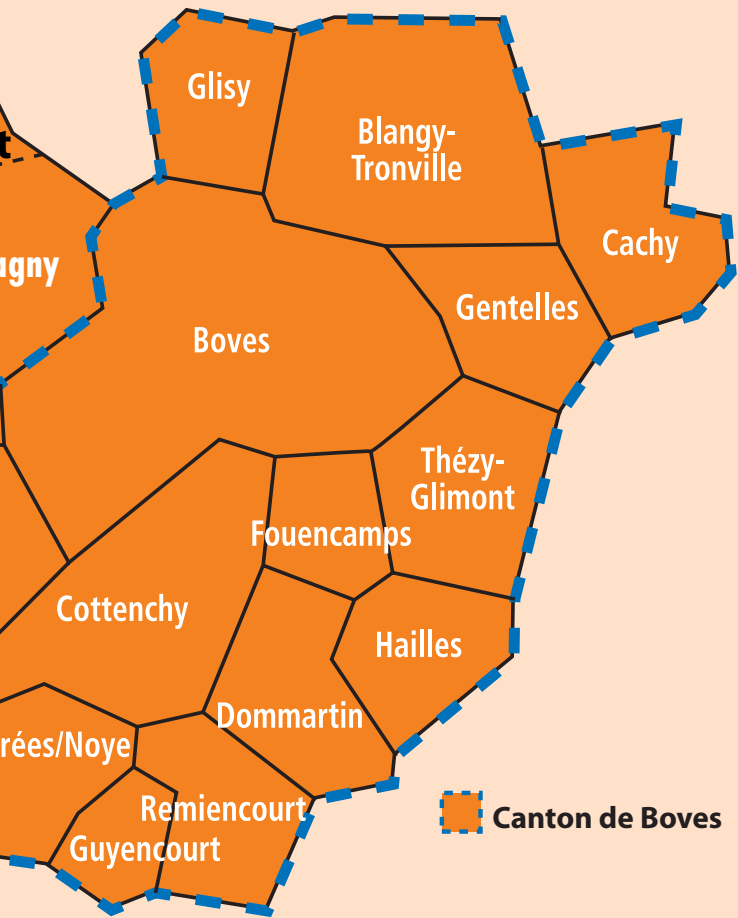


*** SOS AMBULANCES ***
Véhicules Climatisés 24h/24h
 21, avenue de l'Europe
 80080 AMIENS
03 22 44 52 00

Pascal Fradcourt

ANNONCEURS,
 vous souhaitez paraître dans la prochaine édition du journal du député,
CONTACTEZ-NOUS
03 22 66 12 12

La 2^{ème} circonscription



Glissades dangereuses en centre-ville

Début janvier, les trottoirs n'ont pas été dégagés malgré le verglas, une vraie patinoire pour tous ceux qui voulaient se rendre dans les lieux culturels, à la préfecture ou encore pour les étudiants en médecine-pharmacie, comme dans d'autres lieux tels les abords des écoles. Sachez que le maire est personnellement responsable en cas d'accident!



Visite du Conseil général de la Somme lors de la journée du patrimoine



Réderie d'Hébécourt



1^{ère} pierre du centre de loisirs de Boves



- Abandon du parking Jules Verne
- Abandon du parc relais au sud
- Difficultés de circulation
- Impossibilité de garer sa voiture devant chez soi
- etc.

La circulation et le stationnement sont devenus des problèmes récurrents.



Solidarité

Subvention parlementaire exceptionnelle
 En 2008, cette subvention l'achat de blocs d'appel par l'association des Amis des Petites Sœurs des Pauvres, pour la sécurité des personnes fragiles en situation de dépendance.

Si vous souhaitez apporter votre soutien à cette association des Amis des Petites Sœurs des Pauvres, n'hésitez pas à envoyer vos dons à l'adresse ci-dessous :
 15 rue Just Haüy à AMIENS

Contact :
 Mme Jame
 03 22 54 11 57
 mauricette.jame@orange.fr



Visite du centre aéré de Rivery



Visite de Jean-François Mattéi, Président de la Croix-Rouge française, Amiens

Jeu de chaises musicales

Les malheurs de Sarah...



A qui dois-je m'adresser? Qui a désormais cette responsabilité?

C'est systématiquement la première recherche que j'effectue lorsqu'il me faut adresser un courrier à la Métropole ou à la Mairie d'Amiens.

LES MISSIONS SONT RETIRÉES, REDISTRIBUÉES...

De quelques manières dont on peut la baptiser, cette situation est fortement dommageable pour les Amiénois et les habitants de la métropole qui

pâtissent du manque réel de connaissance des dossiers de la part de leurs élus, nullement dû au manque de volonté de leur part mais assurément du fait de l'absence de cohérence dans la gestion des missions de chacun.

Exemple: Lors du Conseil d'Amiens Métropole du 15 décembre dernier, Sarah Thuilliez, alors vice-présidente chargée des transports n'était pas présente pour soutenir le dossier de la nouvelle délégation de service public des transports. C'était au tour de Jean-François Vasseur, le Premier Vice-président de plaider le dossier.

Devant les interrogations et la stupéfaction des maires et des délégués des communes métropolitaines, le Président Demailly a annoncé avoir retiré la délégation à Sarah Thuilliez en faveur d'un autre, son Vice-président Thierry Bonté.

On se demande quand le jeu de chaises musicales va s'arrêter! ■

EN BREF

Hausse des tarifs des parkings sur Amiens!

La nouvelle municipalité d'Amiens nous annonçait pour des raisons idéologiques une gestion directe des parkings souterrains.

Au premier janvier, les Amiénois et les habitants de la Métropole ont surtout découvert une hausse des tarifs de 10 %. Encore une atteinte à leur pouvoir d'achat.

Pire, on peut craindre que les automobilistes essayent de se garer dans les zones résidentielles gratuites. Il va donc être de plus en plus difficile de se garer près de chez soi dans les quartiers Saint-Honoré, Henriville, ou encore Saint-Anne.

Car en plus de la hausse des tarifs, la mairie a fermé le parc relais de la rue Saint-Fuscien. La nouvelle municipalité a-t-elle suffisamment réfléchi? ■

Aidons à la réussite scolaire de nos enfants!

Depuis de nombreuses années, le Conseil général de la Somme reconduit l'allocation départementale de scolarité destinée aux élèves de collèges jusqu'aux étudiants de l'enseignement supérieur, technique et agricole. Total: 1 million d'euros.

Afin que cette action soit destinée réellement à l'éducation et à la réussite scolaire par le biais de l'achat de fournitures scolaires, de livres ou même du paiement de la demi-pension, les élus de droite du Conseil général ont demandé que l'allocation soit versée sous forme de chèques dédiés, à l'instar des titres-restaurants ou des chèques culture.

Cette proposition a été catégoriquement rejetée par la nouvelle majorité de gauche. Alors même que cette initiative est déjà appliquée au sein d'autres collectivités, avec des conséquences positives en faveur de la réussite scolaire. ■



FALLAIT-IL SUPPRIMER L'AIDE AUX CANTINES ET DIVISER PAR DEUX LES SUBVENTIONS AUX COMMUNES DU CANTON DE BOVES?

Finies les aides accordées aux cantines dans les écoles primaires, aux crèches du canton, etc.! La nouvelle majorité du Conseil général a décidé de réduire quelques dépenses tout en augmentant, de manière conséquente, les impôts départementaux. Pour compenser ce manque de subventionnement, une augmentation des impôts communaux sera inévitable pour proposer la même qualité de service aux administrés et poursuivre les investissements.

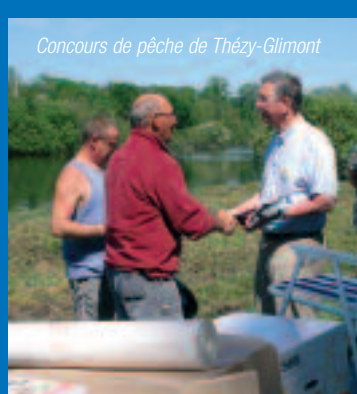
La station d'épuration et le réseau d'assainissement de Cottenchy ne seront plus financés à hauteur de 20 % comme le projet avait été validé sous l'ancienne présidence, mais à 10 % ! Une chose est certaine, c'est qu'en se désengageant d'une partie des obligations du conseil

général au prétexte de réduire ses dépenses, les responsables actuels du conseil général vont contribuer à réduire le pouvoir d'achat des ménages déjà durement touchés par la crise écono-

mique. Pendant ce temps, certaines associations obtiennent des aides en hausse de 100 %, voire 450 %, quelle injustice! ■



Ambulances sans frontière, à Amiens



Concours de pêche de Thézy-Glimont



Salon handisport à Mégacité

Ouf !! le gouvernement a entendu ma protestation

Touche pas à mon 8-0!



Un nouveau système d'immatriculation va entrer en vigueur à partir du 15 avril 2009 pour les véhicules neufs. Il se veut plus fonctionnel et plus fiable palliant ainsi à la saturation de l'ancien dispositif. En outre, il permettra aux usagers de simplifier leurs démarches grâce à l'attribution pour le véhicule d'un numéro à vie.

Afin que le numéro du département du véhicule continue d'être apposé sur les plaques, symbole identitaire pour chaque département, j'ai interpellé Michèle Alliot-Marie, ministre de l'Intérieur. Après plusieurs mois de négociation, elle a accepté que les nouvelles plaques portent le numéro du département avec lequel l'automobiliste ressent les attaches les plus fortes.

71 % des Français sont attachés à cette forme de reconnaissance identitaire, vécue comme un patrimoine collectif.

L'apposition de ce numéro de département a de nombreux intérêts. A la fois ludique pour les enfants qui apprennent leur géographie en famille, il permet en même temps d'assurer une sécurité optimale en repérant les véhicules suspects lorsqu'ils sont embusqués près des habitations ou des écoles. Par ce moyen, bon nombre de délinquants ont pu être mis en échec ou arrêtés, grâce à la vigilance de la population.

Il me semblait donc important de faire pérenniser cette distinction entre départements.

C'est fait! ■

A SAVOIR...

AU FAIT, C'EST QUOI LES 15 MILLIARDS DE CADEAUX FISCAUX ?

- Suppression totale des droits de succession pour le conjoint survivant.

- Exonération des droits de succession à hauteur de 150 000 euros pour les enfants du conjoint et personnes handicapées prises en charge jusque-là par le couple.

- Abattement de droits de succession de 15 000 euros pour les frères et sœurs du défunt.

- Exonération d'impôts sur les revenus générés par le travail exercé par les lycéens ou étudiants de moins de 25 ans durant leur scolarité ou leurs vacances scolaires, qu'ils soient rattachés au foyer fiscal de leurs parents ou qu'ils déclarent leur propre déclaration de revenus individuelle.

- Instauration d'un crédit d'impôt sur les intérêts contractés lors de l'achat de la résidence principale.

- Mise en place d'un crédit d'impôt supplémentaire à l'occasion de travaux effectués dans le cadre d'économies d'énergie ou de développement durable sur sa résidence principale.

- Plafonnement des niches fiscales pour financer le RSA. Est-ce vraiment des cadeaux fiscaux? ■

QUELQUES MESURES INTÉRESSANTES DU PLAN DE RELANCE :

- Doublement du prêt à taux zéro (PTZ) pour acheter un logement neuf.

- Construction de 70 000 logements sociaux (moitié logement social, moitié logement intermédiaire).

- "Prime à la casse" de 1 000 euros par véhicule ancien contre l'achat d'un véhicule particulier ou utilitaire léger émettant moins de CO₂.

- Exonération de la totalité des charges patronales dans les entreprises de moins de 10 salariés pour leurs embauches en 2009 de salariés payés jusqu'à hauteur de 1,6 fois le Smic.

- Prime de 200 euros versée fin mars 2009 aux bénéficiaires potentiels du Revenu de solidarité active. ■

Va-t-on manquer de médecins généralistes et de spécialistes dans la Somme ?

Démographie médicale

L'inégalité de la répartition des professionnels de santé sur le territoire pose un problème de fond, de nombreux médecins ne parviennent pas à trouver de remplaçant et de très nombreux malades ne trouvent plus dans leur canton, dans leur quartier de médecins.

Les évolutions dans la pratique et de la mentalité des professionnels de santé n'ont pas été anticipées, et les étudiants en médecine ne choisissent pas spontanément de devenir généralistes. Il en résulte un déficit de généralistes, alors que la réforme de 2004 avait donné au médecin traitant un rôle pivot.

Aussi, afin de ne pas décourager les installations, il m'a semblé important d'intervenir auprès de la ministre de la Santé et de proposer des mesures incitatives telles que l'attribution de bourses dont la contrepartie sera l'engagement de s'installer dans une zone sous-médicalisée, la création de maisons de santé



cantonales, à terme, une rémunération différente selon le lieu d'installation. En revanche, je me suis opposé à une installation obligatoire dans les zones défavorisées, fondées sur une vision technocratique.

Je continue donc mon combat en faveur du nombre de professionnels de santé dans notre département. ■

Olivier Jardé veut plus d'enseignants en médecine

SOMME • Olivier Jardé, député de la Somme, est intervenu auprès du ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, pour déplorer le manque de postes d'enseignants en fac de médecine. « Alors, dit-il, que le gouvernement s'était engagé à donner les moyens nécessaires à la réussite des étudiants

de médecine générale par la création de cinquante nouveaux postes d'enseignants pour la rentrée universitaire 2008 au sein de cette nouvelle filière de spécialité, seuls huit nouveaux postes ont été créés. » En réponse, la ministre a évoqué la création, en 2008-2009, de dix postes de maîtres de conférence, deux postes de chef de clinique.

Soirées-débats sur la bioéthique

Un dialogue instructif

Après avoir participé à la mission dite Léonetti visant à évaluer la loi sur la fin de vie, je me suis engagé à redéfinir les évolutions sur la bioéthique.

Devons nous légaliser le recours aux mères porteuses? Qu'en serait-il de l'intérêt de l'enfant à naître? Devons-nous revoir les modalités du consentement à la greffe par donneur décédé? Devons-nous lever l'anonymat des dons de gamètes à la demande des enfants issus d'insemination avec donneurs?

C'est à ces questions que les parlementaires engagés dans cette évaluation vont tenter de répondre.

Pour ces dossiers comme pour chaque texte abordé au sein de l'hémicycle de l'Assemblée nationale, j'accorde beaucoup



d'importance au lien étroit qui doit exister entre les préoccupations des habitants de la circonscription et les textes législatifs à adopter, qui touchent à la vie quotidienne.

C'est la raison pour laquelle, j'ai pris l'habitude depuis plus de 6 ans, de travailler à vos côtés en

favorisant le dialogue dans le respect des opinions à l'occasion des soirées-débats qui vous sont proposées. ■

Retour en image sur quelques soirées-débats



Conférence sur la fin de vie, à Rivery, le 9 août 2008



Conférence sur l'Europe, la santé et la Recherche, à Lille, le 1er décembre 2008



Conférence sur l'Europe, à Dury, le 19 juin 2008



Conférence sur la fin de vie, IEM Sagebien d'Amiens, 9 octobre 2008



NOUS CONTACTER

Une équipe à votre écoute



De gauche à droite, Jacqueline Leblan, Christine Jardé et Maggy Legat

Un site internet est mis à votre disposition pour me contacter et me faire part de vos réactions ou suggestions : www.olivierjarde.info Vous y trouverez toutes mes activités parlementaires à l'Assemblée Nationale et dans la circonscription, ainsi que toutes les dates des permanences que j'organise chaque semaine. Afin d'éviter une trop forte attente à ces points de rencontre, je vous remercie de bien vouloir prendre rendez-vous au 03 22 91 74 86 ou au 03 22 09 31 31. Avec le soutien de mon équipe parlementaire, je répondrai à chacun de vos courriers.

Vous pouvez m'écrire :

à la permanence de Boves, 103 ter rue Victor Hugo
80440 Boves

(Tél. : 03 22 91 74 86 ou
au tél.-fax : 03 22 09 31 31)

à l'Assemblée Nationale, 126 rue de l'Université
75355 Paris Cedex 07 SP

Tél. : 01 40 63 71 51 - Fax : 01 40 63 78 03

Mon adresse mël : ojarde@assemblee-nationale.fr



FIN DE VIE : NOUVELLES PROPOSITIONS

Vous avez participé à la mission d'évaluation de la loi sur la fin de vie. Quelles sont les recommandations ?

OJ : Il s'agissait de voir si la loi était toujours adaptée eu égard aux faits récents de l'affaire Chantal Sebire. Fait-il changer cette loi ou seulement l'adapter ? Seules 20 % des personnes qui ont un besoin en soins palliatifs bénéficient de cet accompagnement. Outre l'argument lié au coût de cette offre, il existe un réel manque d'information du corps médical et du grand public en la matière. Aussi, avec le soutien du ministère de la Santé, une campagne de communication sur les effets de cette loi est désormais prévue. En complément, un Observatoire des pratiques médicales de la fin de vie visant à étudier et améliorer la loi existante sera créé et le Président de la République s'est engagé à doubler le nombre de personnes prises en charge (100 000 à 200 000) d'ici 2012 grâce à la mobilisation de 229 millions d'euros. L'hôpital Saint-Victor devrait bénéficier de cette mesure.

Quelles sont les autres propositions ?

OJ : Les membres de cette mission ont également intégré, dans le rapport, l'idée d'instauration, à titre expérimental, d'un congé d'accompagnement en fin de vie qui devrait se dérouler à domicile, pour une durée de 15 jours. Actuellement, seul le congé de solidarité familiale, non rémunéré, permet à tout salarié de s'absenter pour assister un proche souffrant d'une pathologie mettant en jeu le pronostic vital. Or, ne serait-il pas équitable d'accorder un congé pour l'accompagnement d'un de ses proches vers la mort comme il en existe actuellement lors de la naissance d'un enfant ?

De plus, l'aménagement du financement de ces soins à l'hôpital, une meilleure formation des médecins à l'éthique et à ces soins alimentent et affinent nos conclusions. ■



Olivier Jardé, Député

Isabelle Griffoin, Suppléante

Le journal d'Olivier Jardé

Rédacteur en chef : **Olivier Jardé** assisté de **Maggy Legat**
Conception - Régie - Impression : **Sûre•Impression - IPS Fouilloy**
Dépôt légal : **1^{er} semestre 2009**
Le journal d'Olivier Jardé est distribué à 58 000 exemplaires
DROITS RÉSERVÉS